

CCIG info

moins
de papiers
plus
d'efficacité

devillard.ch



DU COPIEUR À LA GED

devillard

Bulletin d'information de la
Chambre de commerce, d'industrie
et des services de Genève

L'inventivité en Suisse

C'était le thème d'un des ateliers de la Journée de Genève qui ont eu lieu pour les 150 ans de la CCIG.

PAGE 3

Dynamiser l'attrait de l'Afrique

L'Africa CEO Forum 2017 réunira un millier de participants, les 20 et 21 mars prochain à Genève.

PAGE 4

Un marché très porteur

Losinger Marazzi SA, l'un des leaders de la construction en Suisse, mise sur la rénovation.

PAGE 7

RÉVISION DU DROIT DE LA SA

Féminisation des Conseils d'administration: la prophylaxie du Conseil fédéral

L'inégalité hommes-femmes compte parmi les discriminations les plus anciennes et tenaces. Dans une majorité de pays, les femmes accèdent encore difficilement à certains postes dirigeants. Du côté de la Suisse, c'est une bûche bien indigeste que le Conseil fédéral a servie, lors du dernier dîner de Noël.

Au menu des festivités, les résultats de la procédure de consultation afférente au projet de révision du droit de la société anonyme. Cette révision traite, entre autres, du renforcement des droits des actionnaires, de la transparence dans le secteur des matières premières, de l'assouplissement des dispositions sur le capital et sur la fondation et, enfin, des quotas pour la représentation des sexes. C'est ce dernier point qui fait l'objet des développements qui suivent. Le CCIGinfo reviendra sur les autres thèmes de la révision dans des bulletins ultérieurs.

Tout commence avec la proposition du Conseil fédéral d'introduire un nouvel article (734e) dans le code des obligations traitant de la Représentation des sexes au sein du Conseil d'administration et de la direction. Le projet prévoit ce qui suit: «A moins que la représentation de chaque sexe au sein du conseil d'administration et de la direction n'atteigne au minimum 30 %, le rapport de rémunération

des sociétés qui dépassent les valeurs fixées à l'art. 727, al. 1, ch. 2 [soit 20 mio au bilan, 40 mio de chiffre d'affaires et/ou 250 emplois à plein temps], doit mentionner: 1) les raisons pour lesquelles la représentation de chaque sexe n'atteint pas au minimum 30 %; 2) les mesures de promotion du sexe le moins représenté». Malgré les circonvolutions fédérales, c'est bien des femmes que l'on parle.

A l'appui de sa proposition, le Conseil fédéral expose en substance que la Commission européenne a approuvé un projet de directives fixant à 40 % la proportion obligatoire du sexe sous-représenté aux postes d'administrateurs non exécutifs. Il ajoute qu'en Suisse le dernier Schillingreport fait état de seulement 13 % de femmes dans les Conseils d'administration des cent plus grandes entreprises suisses. Selon le gouvernement, il est donc nécessaire et justifié que les milieux politiques fassent pression pour mettre en place une réglementation adéquate. On reste coi devant

la pauvreté de la réflexion et des arguments du Conseil fédéral. Aussi, c'est sans surprise que les participants à la procédure de consultation ont massivement rejeté la proposition. Malgré cela, le Conseil fédéral persiste et soumettra à la fin de l'année son message au Parlement, lequel devrait ainsi imposer un pourcentage de femmes de 30 % dans les Conseils d'administration et de 20 % (au lieu de 30 %) dans les organes de direction des sociétés concernées. C'est au Parlement qu'il reviendra de décider si la mesure promet ou dessert les femmes.

Jusqu'à nouvel avis, il n'appartient pas au secteur privé d'assurer la poursuite du bien collectif, ni de suppléer l'Etat dans l'échec de ses politiques. La poursuite du bien collectif est et doit rester exclusivement du ressort des autorités et de la législation publique. Toute ingérence de cette nature dans les rapports privés porte atteinte à la liberté économique et contractuelle qui fait le terreau et l'attractivité de la Suisse. En l'espèce,



La femme doit mieux faire sa place parmi les cadres dirigeants: par quota ou par elle-même?

le quota proposé par le Conseil fédéral n'est évidemment assorti d'aucune mesure d'accompagnement, voire de sanction en cas de non-respect. Si bien que ni les conditions cadre, ni les mentalités ne vont évoluer de sorte à permettre aux femmes de prendre leur place naturelle.

N'allez pas vous méprendre, l'auteur de ces lignes est un farouche défenseur de l'égalité des sexes et promeut très énergiquement les femmes dans son entourage professionnel. Force est toutefois de constater que cette

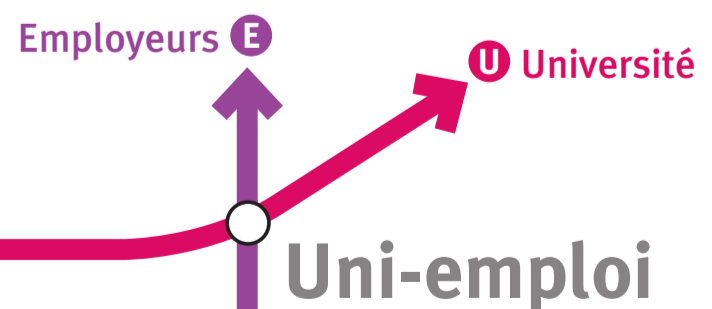
proposition est à ce point simpliste qu'elle a privé le Conseil fédéral d'une réflexion globale sur la composition des Conseils d'administration. C'est pourtant dans cette direction que l'exécutif aurait pu tourner son regard. La composition des Conseils d'administration soulève nombre de questions qui, à elles seules, permettraient largement d'assurer la représentation des femmes, et ce de manière raisonnée. Qu'en est-il de la diversité (au sens large) au sein des Conseils d'administration, du processus (professionnel) de recrutement

suite page 2

Votre partenaire de référence pour le recrutement de profils universitaires.

- Publications d'offres d'emploi
- FORUMS de recrutement
- Réseau d'Alumni

emploi.unige.ch 022 379 77 02



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

ALEXANDRA RYS
Membre de la Direction



Poulet aux hormones ou soupe à la grimace: il faut choisir ?

C'est sûr, le traité de libre-échange plus connu sous l'acronyme « TTIP » ne sera pas sous toit avant les élections américaines. En discussion depuis 2013 entre les Etats-Unis et l'Union européenne, il ne le sera sans doute pas avant les élections françaises et allemandes de 2017. La Suisse doit-elle s'en réjouir ?

Ensemble, ces deux blocs représentent la moitié du PIB et le tiers du commerce mondial. Et même les trois quarts du commerce de la Suisse. Si dans ce domaine, nos relations avec l'UE sont – encore – régies par les conditions favorables des bilatérales, il n'en va pas de même avec les Etats-Unis. Certes, les taux douaniers à l'importation ne sont pas très élevés, mais certains taux spéciaux peuvent se révéler prohibitifs

Autre enjeu, les entraves non tarifaires au commerce. Là aussi, la Suisse aurait tout à gagner à participer à l'accord. La simplification des procédures et formalités douanières sont autant de moyens d'économiser sur les frais administratifs et, donc, de réaffecter à la production les sommes mobilisées pour de pures tâches administratives. A contrario, une fois l'accord en vigueur, la Suisse serait automatiquement discriminée. Si les concurrents de l'UE n'ont plus à s'acquitter de droits de douane, ils pourront utiliser ces marges pour financer de futurs investissements.

Il va de l'intérêt de notre pays de s'intéresser au déroulement de ces négociations. Si l'on exclut une attitude passive, deux options seraient ouvertes: adhésion au TTIP en qualité d'Etat tiers ou signature d'un accord de libre-échange avec les Etats-Unis, dans les deux cas via l'AELE ou en bilatéral.

Nous ne devons pas pour autant béer d'admiration devant le projet de traité. Sans surprise, l'inclusion du volet agriculture est un sujet de fâcherie: le poulet aux hormones et le recours généralisé aux OGM ne font pas nécessairement saliver d'envie le consommateur européen. Il n'empêche, la Suisse doit essayer de tirer le meilleur parti possible de la conclusion du TTIP. D'ailleurs, il n'est pas sûr que tous les thèmes évoqués figureront dans l'accord définitif.

suite de la page 1 ▶

des administrateurs, des règles de renouvellement des membres, de la formation initiale et continue des administrateurs, de la présence d'administrateurs indépendants, de la professionnalisation des membres des Conseils d'administration ou encore de l'évaluation des performances tant

collectives qu'individuelles? Pour toutes ces questions, pourtant bien plus largement débattues par les intéressés que celle des quotas, pas l'once d'une réflexion... Le bon fonctionnement d'un Conseil d'administration résulte d'une alchimie très subtile. S'il y avait une recette mira-

cle, il y a longtemps que cela se saurait. Une réflexion globale aurait eu le mérite d'en examiner chaque ingrédient. A charge ensuite pour les sociétés de trouver leur formule magique. Mais à cet égard, pas un mot, juste un quota. ■

M^e Vincent Tattini, Watt Law

ÉDITORIAL

Les quotas, une aussi mauvaise idée que ça ?

Force est de constater que la Suisse est très en retard dans la représentation féminine dans les entreprises. D'après une enquête de Crescendo Marketing Institute, les femmes occupaient, en 2012, 11,6 % des sièges dans les Conseils d'administration. Ce qui place la Suisse en-dessous de la moyenne européenne, à la 12^e place. Les pays scandinaves sont en tête, suivis par la France et la Grande-Bretagne.

Après le lancement du débat sur les quotas par la Confédération fin 2015, l'opposition a été massive. Pourtant, presque toute l'Europe a déjà pris des mesures, accompagnées, on le voit, de résultats assez convaincants. Si une entreprise dispose d'un leadership féminin, ses performances augmentent. Parmi les nombreuses études, on trouve celle de l'Institut américain Peterson, qui a sondé 22 000 sociétés dans 60 pays. Le verdict est sans appel: les bénéfices sont en moyenne 15 % plus élevés s'il y a une directrice générale aux com-

mandes ou une forte représentativité féminine dans les Conseils.

La femme contribue au succès

La diversité des sexes aux postes de direction améliore le rendement et la performance. C'est ce que tend à prouver l'étude Credit Suisse Research Institute 2014. Une plus grande mixité, ainsi qu'une meilleure représentativité aux postes-clés cassent ainsi l'image traditionnelle de prudence financière de la femme. On peut dès lors se demander ce qui explique ce constat: ou les entreprises plus prospères engagent davantage de femmes, ou les femmes choisissent de travailler dans des entreprises à succès, ou encore les femmes améliorent directement la performance des sociétés. La combinaison des trois options est le plus vraisemblable.

Cette étude s'appuie sur les données de 28 000 cadres supérieurs, dont 3 700 femmes. Dans le détail, on voit qu'entre 2012 et 2014, les entreprises dont la capitalisation boursière dépassait 10 milliards de

dollars et avec au moins une femme au Conseil d'administration ont enregistré une surperformance de 5 %. Et cela, quel que soit le secteur d'activité.

Une intention qui ne date pas d'hier

Cela fait 15 ans que le droit des sociétés anonymes fait l'objet d'une révision. L'épisode le plus marquant est sans doute la récente acceptation de l'initiative Minder. Le Conseil fédéral veut terminer sa révision à la fin de l'année. Le projet sera présenté dans la foulée aux Chambres fédérales. Mais ce n'est pas tout: passé le délai référendaire, il faudra adapter plusieurs ordonnances, dont celle sur le Registre du commerce. Ce qui amène à une entrée en vigueur en 2021. Reste encore un délai de cinq ans à respecter pour les Conseils d'administration et dix ans pour les directions générales, soit 2031! Mais d'ici là, un PDG sur cinq sera une femme, ce qui rendrait alors caduque la proposition de quotas. ■

Le pour et le contre des quotas

Objectivement, l'adoption de quotas féminins dans la loi comporte une série de points positifs:

- C'est un rééquilibrage des femmes face à la surreprésentation des hommes.
- Les quotas forcent les dirigeants réfractaires à le faire et à trouver de bonnes candidates.
- Les femmes élues deviennent des modèles pour leurs pairs.
- Les quotas n'empêchent pas une liberté de choix générale.

Mais il y a plusieurs revers à cette mesure:

- Les quotas sont discriminatoires envers les hommes.
- Les quotas peuvent mener à moins de compétences.
- Les femmes élues par quota n'ont souvent pas de pouvoir réel.
- Les quotas ôtent une liberté de choix et deviennent une valeur « plafond », et non « plancher ».
- Les quotas faussent la donne car ils créent une compétition inter-féminine supplémentaire.

LE DEBUT D'UN NOUVEAU MONDE POUR RITSCHARD



Rue Emma-Kammacher 8 - Case postale 16 - 1217 Meyrin 2 - www.ritschard.ch

150^e ANNIVERSAIRE DE LA CCIG

Les ateliers de la Journée de Genève

Des huit ateliers organisés par la CCIG dans le cadre de son 150^e anniversaire, celui qui portait sur l'inventivité est le dernier à être présenté dans ce journal. Organisé par Firmenich, qui le sponsorisait, il avait pour titre **Comment faire vivre l'inventivité suisse?** Compte-rendu.

L'inventivité aujourd'hui, c'est l'écosystème. Dans un dialogue à l'unisson, **Xavier Comtesse**, cofondateur de « Swiss Creative Center », et **Nollaig Forrest**, vice-présidente Corporate Communication de Firmenich, exposent leurs convictions sur la manière de faire vivre l'inventivité suisse.

« En Suisse, relève Xavier Comtesse, on n'a pas toujours été brillants en matière d'innovations. Mais nous vivons une bonne période. Et, ajoute-t-il aussitôt pour que nul ne s'endorme sur ses lauriers, peut-être sommes-nous à la fin de cette phase. Je suis inquiet, prolonge-t-il, car les chiffres d'aujourd'hui reflètent un esprit d'innovation passé. Notre rang dépend de quelques acteurs. Si Roche et Novartis, les deux géants de la pharma qui assurent notre place sur le podium, partaient en vrille, nous plongerions aussitôt dans les classements mondiaux au-delà de la 20^e place. »

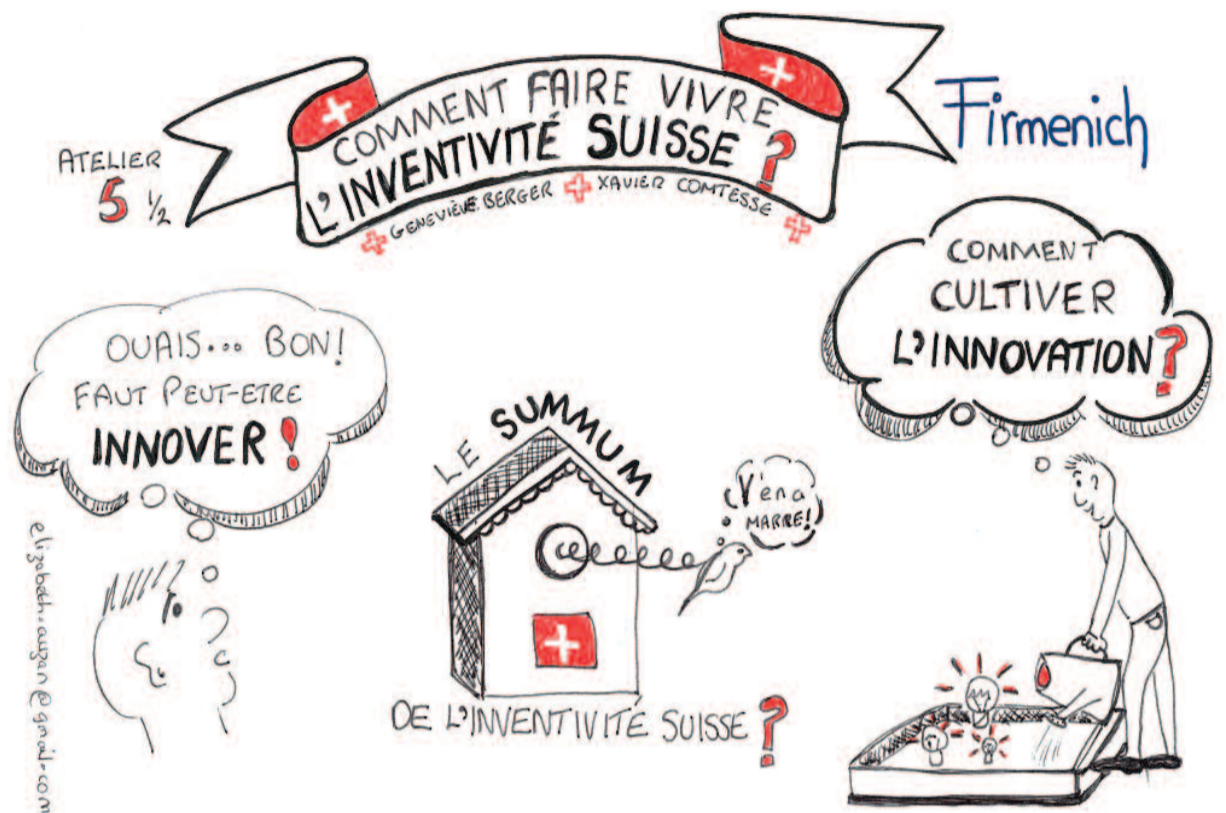
Alors, comment faire perdurer l'esprit d'innovation? Regard historique de Xavier Comtesse. « Dans les années d'après-guerre, la mode était aux grands centres. C'est l'exemple du CERN à Genève, de la NASA aux Etats-Unis et de tant d'autres grands acteurs. C'est la stratégie de la masse critique: se mettre ensemble en grand nombre pour faire naître quelque chose. Puis, on a inventé les clusters, à savoir des entités concurrentes qui vibrent ensemble dans une région pour attiser cet esprit d'innovation. C'est, poursuit Xavier Comtesse, l'exemple de la Silicon Valley en Californie, mais aussi de la biotech dans l'arc lémanique. A présent, les

clusters doivent se réinventer. Une nouvelle phase s'ouvre. » Et Nollaig Forrest de préciser le nouveau concept: l'écosystème.

« L'écosystème, c'est faire se rencontrer des univers différents, des approches différentes, des sphères scientifiques différentes pour que de cette multidisciplinarité naissent de nouvelles énergies. » L'écosystème s'attache à intégrer des acteurs qui viennent de l'extérieur et qui apportent un nouveau langage. Et la directrice de la communication d'ajouter un élément propre à Firmenich: « Nous cherchons constamment à nous différencier, à penser *out of the box*. »

Xavier Comtesse souligne que « Firmenich, comme son concurrent Givaudan, sont deux écosystèmes. Leur réussite, comme celle de la Suisse, vient de la capacité à attirer les talents et à les garder. Nous devons faire très attention à ce que nous demeurions toujours capables d'attirer des talents. Les pôles d'attrait dans le monde ne sont pas nombreux. Ils se restreignent. Personnellement, sur ce plan, je ne donne aucune chance dans l'avenir à Singapour... » Autre signe fort de la détermination de Firmenich que relève Xavier Comtesse: l'engagement en avril 2015 de Geneviève Berger, ex-star de la recherche chez Unilever et 30^e femme la plus influente de la planète selon « Fortune », désormais nouvelle responsable mondiale de la recherche.

Concrètement, expose Nollaig Forrest, Firmenich, numéro un mondial dans la parfumerie fine,



Elizabeth Auzan, une des deux dessinatrices qui ont couvert les ateliers de la Journée de Genève, donne ici son interprétation de l'atelier sur l'inventivité.

c'est aujourd'hui 3 milliards de francs de chiffres d'affaires, plus de 6000 employés, quatre pôles de recherche dans le monde (Genève, Princeton, Shanghai et Gujarat), 300 millions de francs investis annuellement dans la recherche et le développement (R&D), plus de 2000 brevets en vigueur... « Ce sont de nombreux chercheurs à l'intérieur du groupe, mais aussi, selon le principe de l'écosystème, des collaborations avec de nombreuses universités et instituts académiques, des partenariats avec des start-up (Amyris, Pure Circle, Senomyx, etc.). Notre territoire premier, c'est Genève, mais nos connexions sont mondiales. » Et la Suisse, sait-elle toujours faire vivre l'inventivité? Xavier Comtesse sort

ses griffes: « L'horlogerie est le seul secteur industriel du monde où nous sommes leaders, où le français est la langue majoritaire. Et voilà que cette industrie est en passe de rater totalement la montre connectée. Ce secteur n'a pas compris qu'il faut ouvrir leurs montres aux chercheurs, aux programmeurs. La sanction sera que, dans deux ans, il y aura 20 000 emplois de moins dans l'horlogerie suisse. Il faut réagir très, très vite, se reconnecter avec ce qui se passe en Californie et en Corée du Sud et acheter tout ce qui bouge. »

« L'homme aux 13 vies professionnelles », comme il se décrit, poursuit: « La Suisse a raté le virage du

software, et en particulier celui de l'algorithme. Demain, aucun objet fabriqué ne sera séparé de la maison-mère. Chaque produit, chaque machine restera lié à la maison-mère qui lui a donné jour et un dialogue, une mise à niveau existera en permanence (l'exemple de la voiture électrique Tesla dont la mise à jour du logiciel est constante). C'est ce que j'appelle la manufacture 4.0. »

Et Nollaig Forrest de souligner: « Le pouvoir de l'algorithme et du big data transforme tout ». D'où un plaidoyer de Xavier Comtesse pour les mathématiques: « Faisons des maths, c'est essentiel, faisons programmer nos gamins et arrêtons le latin... » ■



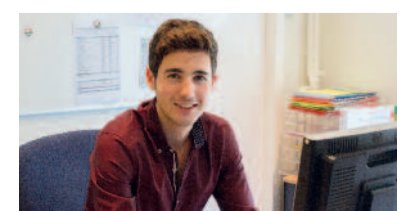
Nollaig Forrest, vice-présidente Corporate Communication de Firmenich, et Nathalie Hardyn, directrice adjointe de la CCIG, encadrent Xavier Comtesse, cofondateur de « Swiss Creative Center », qui s'inquiète du sort de l'esprit d'innovation en Suisse.

CCIG Deux Grangier sinon rien!

Le Service communication de la CCIG, qui a engagé un nouveau collaborateur en la personne de **Nicolas Grangier**, s'étoffe. Ce journaliste RP sera chargé de donner une nouvelle impulsion aux informations transmises par la CCIG. Il va en particulier faire « vivre » au mieux les réseaux sociaux et le site internet, grâce par exemple à des interactions avec les membres ou des supports audio-visuels.



Ravie de sa première expérience, la Communication a également le plaisir d'accueillir un nouveau stagiaire maturité professionnelle commerciale. Pendant son stage de 52 semaines, **Loïc Grangier** participera à la totalité des activités du service et pourra ainsi apprendre à organiser une manifestation, à gérer une page Facebook ou encore à rédiger des comptes rendus.



COMMERCE INTERNATIONAL

Stimuler les investissements en Afrique



Classe moyenne en plein boom, taux de croissance économique parmi les plus élevés au monde, spectaculaire croissance démographique... L'Afrique est devenue la destination incontournable de l'investissement.

Le continent occupe aujourd'hui le 4^e rang des destinations les plus attractives au monde pour y réali-

ser des opportunités d'affaires. En l'espace de 10 ans, près de 14 milliards de dollars de levées de capitaux y ont été réalisées par les plus grands fonds de Private Equity à l'instar de KKR, Blackstone ou encore Carlyle. En dépit du ralentissement économique mondial, l'Afrique peut se targuer d'avoir attiré un montant record d'investissements directs étrangers (IDE), ces derniers représentant 60 milliards de dollars, soit cinq fois plus qu'en

2000. Les prévisions du Fonds monétaire international (FMI) indiquent que 17 pays d'Afrique subsaharienne enregistreront des taux de croissance supérieurs à 5 % cette année.

Signe d'un climat des affaires en nette amélioration, le continent africain compte cinq pays parmi les économies les plus réformatrices du classement *Doing Business* de la Banque mondiale. ■

Plus importante conférence internationale du secteur privé africain, l'*Africa CEO Forum 2017* réunira pendant deux jours plus de 1000 participants venus de plus de 63 pays les 20 et 21 mars 2017 à Genève. Cette nouvelle édition répond à la nécessité de dynamiser les flux financiers internationaux vers l'Afrique pour contribuer à la réalisation des projets d'infrastructures et de développement des entreprises et États africains. Interview d'Amir Ben Yahmed (photo), fondateur et président de l'*Africa CEO Forum*.



Vous avez décidé, pour l'édition 2017 de l'*Africa CEO Forum*, de retourner à Genève. Comment ce choix est-il intervenu ?

Quand nous avons créé l'*Africa CEO Forum* en 2012, nous avions pour objectif d'en faire un événement international pour montrer le capitalisme africain au monde entier et le promouvoir. D'où le choix d'un centre international, bilingue et accessible par tous les participants comme l'est Genève. La fréquentation et la réputation du Forum étant bien établie, nous avons tout naturellement décidé qu'il se tiendrait en alternance en Afrique et à l'international. Nous étions cette année à Abidjan, nous sommes ravis de retrouver Genève en 2017.

Le thème de 2017 est « stimuler les investissements internationaux en Afrique ». Comment comptez-vous procéder à une époque où les flux financiers vers l'Afrique tendent à se diminuer ?

Dynamiser les flux financiers internationaux vers le continent fait partie des préoccupations des participants, et c'est l'un des nombreux thèmes importants que nous allons développer. Au-delà des capacités de financement locales, il est impératif d'attirer des investisseurs internationaux pour soutenir la croissance des entreprises et les projets qui sont portés par les gouvernements dans le cadre de leurs stratégies de développement. Genève est

l'une des places financières les plus importantes d'Europe et nous avons mobilisé les grandes banques d'affaires, les fonds d'investissement spécialisés et les « family offices » en quête d'investissements en Afrique. Pour d'autres temps forts du programme, nous insisterons sur la présence en Suisse des sièges sociaux de leaders mondiaux dans des secteurs aussi importants pour les entreprises africaines que la santé, l'agro-industrie et l'innovation.

Y aura-t-il un panel présidentiel comme celui réalisé à Abidjan ?

Oui, car ce fut en effet un grand succès, notamment grâce à la qualité de l'interaction qui s'est établie entre le président Ouattara et son homologue du Ghana John Dramani. Bien sûr, nous allons renouveler ce format et nous avons d'ores et déjà l'accord de deux personnalités de premier plan.

Y aura-t-il un pays invité ? Si oui, lequel ?

Oui, mais je vais faire durer le suspense encore quelques semaines. Plus généralement, si les pays qui sont à l'honneur bénéficient d'une visibilité particulière, une vingtaine de pays africains participent désormais à l'*Africa CEO Forum*, représentés par leurs ministres de l'Économie, des Finances ou de l'Industrie. Pour eux, c'est une excellente occasion de présenter leurs projets phare à la communauté économique africaine et internationale.

■ INSCRIPTION ET INFORMATIONS : www.theafricaceoforum.com

LE COIN DE LA MÉDIATION

Vers une délivrance d'un certificat de médiation SCAI ?

Le traditionnel « Petit déjeuner de la médiation », organisé par la CCIG et la Chambre Suisse de Médiation commerciale, a été animé, le 7 septembre dernier, par M^e Michael Schneider, sur le thème du projet de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI/UNCITRAL) relatif à la création d'un instrument légal permettant l'exécution facilitée d'accords issus d'une conciliation (le terme de « conciliation » est utilisé par la Commission comme synonyme de « médiation »). Les travaux de la Commission puisent leur source dans des propositions visant la création d'une Convention Internationale, inspirée par la Convention de New York pour les sentences arbitrales. M^e Schneider a exposé les différents points de vue exprimés au cours des séances de travail de la Commission. Pour certains, par exemple, le défaut de force exécutoire de l'accord de conciliation décourage les parties de recourir à la conciliation en cas de conflit.

M^e Schneider a brièvement tracé l'histoire des travaux de la Commission et son Groupe de Travail II. Grâce à l'accueil positif et encourageant reçu par la proposition, la Commission a décidé de se pencher sur la question et d'élaborer un texte. Alors que les avis continuent à diverger au sein de la Commission concernant l'utilité d'un texte et sa forme, les travaux continuent. La Commission se prononcera une fois le texte définitif rédigé.

La discussion qui a suivi la présentation de M^e Schneider a témoigné de la diversité des avis, semblable à celle présente au sein de la Commission. Alors que, pour certains, l'instrument proposé conduirait le processus de conciliation à un résultat plus fiable pour les parties, rendant ainsi la conciliation plus attractive ; pour d'autres, la conciliation vise l'obtention d'un accord satisfaisant pour les deux parties, de sorte que la formalisation d'un accord qui puisse être exécuté contre la volonté d'une des parties serait contraire à l'idée même de la conciliation.

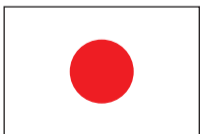
Une des difficultés à laquelle les travaux de la CNUDCI doivent faire face est l'absence de formalisation des accords issue d'une conciliation, notamment lorsque le conciliateur/la conciliatrice ne souhaite pas co-signer l'accord. En pareille hypothèse se pose alors la question de l'exécution à l'étranger : comment le juge de l'exécution à l'étranger peut-il alors savoir que le document qui lui est présenté est réellement un accord issue d'une conciliation ?

Caroline Ming, directrice exécutive de la Swiss Chambers' Arbitration Institution (SCAI, www.swissarbitration.org), a alors introduit dans la discussion l'idée de créer un certificat de médiation délivré par SCAI. Il appartiendrait aux parties qui le souhaitent d'inviter l'institution à attester qu'un processus de médiation/conciliation s'est bien déroulé sous l'égide du Règlement suisse pour la médiation commerciale, et que les parties sont parvenues à un accord. Ce certificat pourrait constituer l'une des conditions assurant l'exécution de l'accord à l'étranger.

Aujourd'hui, la force exécutoire d'un accord de médiation n'est assurée, en Suisse, que par la légalisation dudit accord, sachant qu'un acte notarié a la même valeur qu'une décision de justice et permet la mainlevée définitive de l'opposition à un commandement de payer (Loi fédérale sur la poursuite et faillite, article 80 D).

La délivrance d'un certificat SCAI pourrait ainsi venir pallier le défaut de légalisation, lorsque les parties n'y ont pas fait procéder, pour autant que la loi suisse évolue en ce sens. Lorsque la médiation n'a pu aboutir à un accord, ce certificat permettrait également aux parties d'attester devant les Tribunaux – étatiques et arbitraux – qu'elles ont tenté de s'entendre avant d'agir en justice. Un tel certificat pourrait aussi aider, dans le cadre de l'instrument auquel travaille la CNUDCI ou dans un autre contexte, à l'exécution des accords à l'étranger. Cette proposition a trouvé un écho positif dans la salle.

Le Japon : troisième économie mondiale et marché essentiel pour le développement des entreprises en Asie



La CCIG et JETRO Genève, l'agence de promotion économique du gouvernement japonais, organisent, le 1^{er} novembre au matin à la CCIG, un séminaire d'information sur le Japon et ses opportunités d'affaires. Cet événement est non seulement une occasion unique pour les entreprises lémaniques de se tenir au courant de la conjoncture nipponne, mais aussi la chance de s'entretenir avec des experts du marché japonais capables de four-

nir les clés d'un marché réputé à la fois difficile et incontournable pour toute expansion en Asie.

Au programme : Charles Ochsner, avocat suisse basé à Tokyo, spécialisé dans le support aux entreprises suisses désireuses de se développer au Japon ; Dr. Oba, de la société SIKA, présente au Japon depuis 1931 ; Sylvain Jaccard de Switzerland Global Enterprise ; Masashi Nakazono, de JETRO

Genève, et Vincent Subilia pour la CCIG. Les principaux atouts du Japon sont sa position de leader en matière de technologie de pointe et de recherche et développement. Sans oublier que le pays jouit d'un pouvoir d'achat parmi les plus élevés au monde. Ses secteurs économiques clés sont notamment la pharmaceutique, la biotechnologie, les compléments alimentaires, les composants électroniques et les technologies de l'information.

Depuis 2014, le premier ministre Shinzo Abe a lancé la politique des Abenomics afin de redynamiser l'économie japonaise. Ce plan de relance comprend nombre de réformes facilitant l'accès au marché japonais pour les entreprises étrangères.

La stratégie de revitalisation du gouvernement Abe vise à doubler les investissements directs étrangers d'ici à 2020. Et tout sera mis

en œuvre pour atteindre cet objectif. C'est donc maintenant plus que jamais que les entreprises, petites ou grandes, doivent s'intéresser de près à ce qui se passe au pays du Soleil Levant, afin de ne passer à côté d'aucune chance d'expansion dans le pays, porte d'entrée par excellence du marché asiatique. ■

■ PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : www.ccig.ch/agenda

PUBLI-RÉDACTIONNEL

QUARTET, un nouveau centre multi-activités au centre de Genève

SPG
INTERCITY COMMERCIAL
PROPERTY
CONSULTANTS
ZÜRICH GENEVA BASEL LAUSANNE

Au cœur des Charmilles, les travaux de construction de QUARTET vont débiter. Conçu comme un projet mixte répondant à tout type de besoins, le complexe immobilier va favoriser une véritable transformation dans cette zone. SPG Intercity est en charge de sa promotion.



Vue depuis la Rue de Lyon.



Cour intérieure.

L'inauguration des premiers bâtiments est annoncée pour février 2018. Face au centre commercial Planète Charmilles, l'ancienne usine Hispano-Suiza, en cours de démolition, accueillera le complexe immobilier baptisé QUARTET.

Ce projet, dessiné par le bureau d'architectes Favre & Guth et construit par HRS, sera essentiellement destiné à accueillir des activités industrielles, artisanales, administratives et des commerces de proximité.

Pour les industriels et artisans, 40 % des surfaces seront affichées au

prix plafond de CHF 200.-/m²/an, grâce à un accord avec la Ville de Genève, offrant ainsi des possibilités d'aménagements très accessibles aux entrepreneurs locaux.

Un projet de grande ampleur

Les concepteurs du projet ont vu grand. Au total, 47 000 m² de surfaces locatives seront réparties sur 12 bâtiments interconnectés.

Quelques chiffres supplémentaires donnent une idée de l'ampleur du projet :

- 30 000 m² de surfaces industrielles et artisanales

- 15 000 m² de surfaces administratives
- 2 000 m² dédiés aux commerces de proximité
- Plateaux interconnectables divisibles dès 150 m²
- Hauteurs utiles :
 - Bâtiments tertiaires : 2.75 m à 4.65 m (RDC)
 - Bâtiments industriels : 3.55 m à 5.85 m (RDC)
- Charge au sol : 1000 kg/m² au RDC et 500 kg/m² aux étages
- Monte-charges grande capacité (4 t.)

Une mutation pour le quartier
L'enjeu de ce projet est aussi de

renforcer les liens sociaux. Le concept de QUARTET se fonde sur l'ouverture aux quartiers alentours. Une place importante sera faite aux cafés-restaurants et aux commerces de proximité.

Les trois spacieuses cours intérieures du projet, véritables oasis au cœur de la ville et ouvertes au public, seront végétalisées et équipées de mobilier urbain.

L'usine Hispano-Suiza de la rue de Lyon avait vu le jour dans les années 30. Initialement active dans les voitures de luxe, la marque s'était ensuite diversifiée dans les

moteurs d'avion et l'armement. Le site de production avait fermé en 1985.

Après de nombreuses tractations et incertitudes, le quartier devrait connaître un nouveau visage d'ici à 2020.

SPG Intercity accompagne la promotion des surfaces disponibles pour le compte du propriétaire, les fondations de placement Swisscanto, représentées par la Zürcher Kantonalbank. ■

■ INFORMATIONS :
www.quartet.ch

**PALAIS
CREATIONS**
TRAITEUR DES GRANDS EVENEMENTS



"FAIRE
POUR VOUS
LES CHOSES
EN GRAND"

Événements d'entreprise
Inaugurations
Lancements de produits
Cocktails
Banquets

Palais Créations SA
CP 112
1218 Le Grand-Saconnex
T. +41 (0)22 761 15 80
INFO@PALAISCREATIONS.CH
WWW.PALAISCREATIONS.CH

10% de remise pour votre fête de fin d'année
commandée et signée avant fin octobre !

SÉMINAIRE D'ENTREPRISE Compte rendu

Trop de talents d'entreprises n'arrivent pas à exprimer leur potentiel

Comment mettre en valeur le savoir-faire de son entreprise ? Beaucoup de managers ou responsables RH aimeraient pouvoir améliorer ce point-là. Le CEO de la société nyonnaise Novative Khaled Sassi a traité ce thème jeudi 15 septembre à la CCIG, devant un parterre de responsables de sociétés.

L'idée est de ne pas considérer cet aspect comme une charge administrative de plus, mais bien comme un apport. C'est un aspect à ne pas transcrire sur une simple feuille de papier, mais en se servant d'un support numérique (par fichier Excel). Novative, dont le siège est à Nyon, offre depuis plus de 30 ans des solutions de gestion d'entreprise. Des prestations conformes aux réglementations d'une quinzaine de pays et

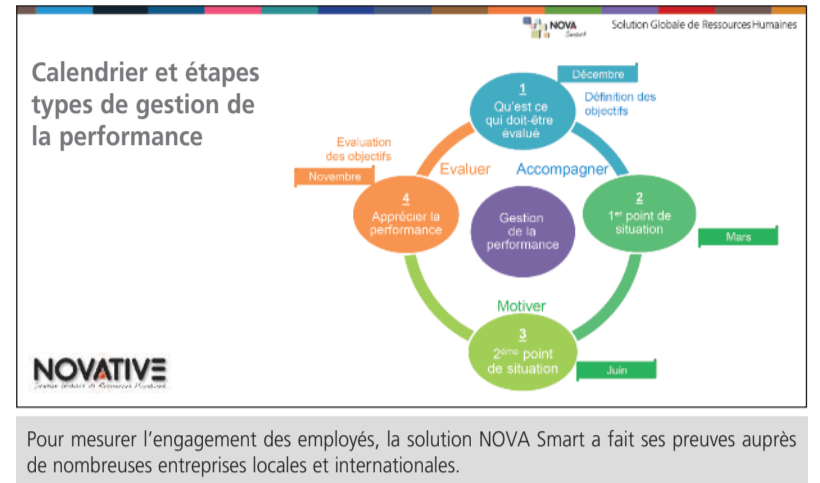
avec un réseau de 600 clients. Mais elle garantit un service de proximité. Elle permet de maîtriser les coûts et de gérer le cycle RH, du recrutement jusqu'au départ du collaborateur.

Toute la question est de savoir comment identifier les performances de ses collaborateurs par des indicateurs fiables. Si certains aspects sont bien maîtrisés, à l'instar du maintien des clients, d'autres laissent à désirer : la réduction de l'absentéisme ou le « turnover » des collaborateurs ; la réduction du délai de livraison ou l'empreinte écologique. Mais attention, un employé peut être heureux, tout en étant improductif !

Pour parvenir à des améliorations, Novative propose un canevas de base, mais qui sera adapté à chaque société, en fonction de ses besoins

ou des départements. Pour identifier les performances, on se sert d'indicateurs. La méthode peut être axée sur le chiffre d'affaires ou le bien-être au travail, à laquelle on ajoute une fréquence et une échelle d'évaluation. Il s'agit aussi d'établir un calendrier sur l'année. En principe, on pose les objectifs de janvier à mars, puis on procède à un premier diagnostic en juin, à un deuxième en novembre avant de tirer un bilan en décembre. La gestion de performance doit se faire tout au long de l'année. La mesure d'engagement doit passer par une confidentialité pour que chaque collaborateur se confie en toute transparence.

On rencontre plusieurs facteurs d'échec. Citons une mauvaise implication des dirigeants, un manque d'accompagnement de l'employé ou



Pour mesurer l'engagement des employés, la solution NOVA Smart a fait ses preuves auprès de nombreuses entreprises locales et internationales.

un manque de clarté des missions, sans oublier une résistance au changement. A l'inverse, parmi les facteurs de succès, on trouve une organisation précise, un diagnostic régulier et une implication des managers. Il existe trois types d'évaluations : l'auto-évaluation, l'évaluation externe et l'évaluation finale, qui inté-

gre l'ensemble des données. En cas d'écart important des deux premières, il faut déjà analyser ce qui en est la cause. Ensuite, il faudra prévoir toutes sortes de correctifs par des formations continues ou du coaching. ■

■ INFORMATION :
www.novative.com

CODES NOGA

Coder pour mieux trouver

Lorsqu'une entreprise devient membre de la CCIG, celle-ci crée une fiche descriptive dans Swissfirms, banque de données qui regroupe les membres de toutes les Chambres de commerce de Suisse. La CCIG prend alors, dans le Répertoire des entreprises du canton de Genève (REG), le code NOGA à six chiffres, tel qu'attribué par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

C'est à l'aide des codes NOGA que s'effectuent les recherches dans Swissfirms, par exemple afin d'établir des listes destinées à des actions de marketing ciblées. Or, l'expérience le montre : les membres, qui

peuvent actualiser en tout temps leur fiche d'informations sur Swissfirms.ch (en s'identifiant à l'aide de leurs codes d'accès), remplacent souvent leur code officiel à six chiffres par un autre moins détaillé, avec un champ plus large. Or, ceci est contre-productif ! Car si un code détaillé ressortira lors d'une recherche large, l'inverse n'est pas vrai. Pour être sûre d'être trouvée en fonction de son activité, une entreprise a donc tout intérêt à conserver un code de type détaillé...

Comment indiquer des activités annexes

Pour permettre à une entreprise d'indiquer des activités multiples,

Swissfirms offre la possibilité d'ajouter au code NOGA de l'activité principale un ou plusieurs codes décrivant des activités annexes. Pour choisir les plus pertinents, il est recommandé d'utiliser le programme en ligne d'assistance au codage, mis à disposition par l'OFS à l'adresse web suivante : www.kubb2008.bfs.admin.ch.

Pour rappel, la fiche de l'entreprise comporte également des champs qui permettent de développer toute l'offre, services et/ou produits de l'entreprise. La recherche dans Swissfirms s'effectuant par mots-clés, il est important que tous les champs soient renseignés aussi précisément que possible. ■

À quoi servent les codes NOGA ?

Sous ce doux acronyme se cache la Nomenclature Générale des Activités économiques, dont la dernière version date de 2008. Ce code est déterminé par l'Office fédéral de la statistique. Seule l'activité principale entre en ligne de compte pour cette définition. Les établissements sont classés selon leur activité principale, définie comme celle produisant la plus grande valeur ajoutée ou celle dénombant le plus d'emplois (en Equivalents Plein Temps). Cette classification comporte 5 niveaux et dénombre 794 activités économiques différentes à son niveau le plus fin, qui est un code à six chiffres.

Les codes NOGA servent essentiellement à des fins statistiques ; ils permettent de classer les unités statistiques « entreprises » et « établissements » en fonction de leur activité économique et de les regrouper en des ensembles cohérents. Ils ne peuvent être modifiés que si le changement est fondé, par exemple lorsqu'une entreprise a été codée de manière erronée. Ces cas mis à part, il n'est pas permis de modifier le codage NOGA. Du point de vue juridique, l'attribution d'un code NOGA n'est cependant pas contraignante, étant donné qu'il n'existe pas de base légale s'y rapportant.

Swissfirms est la principale banque de données d'entreprises de Suisse. Elle comprend des indications géographiques, managériales et financières sur plus de 15 000 entreprises membres de Chambres de commerce suisses. Chaque entreprise membre de la CCIG dispose ainsi, gratuitement, d'une fiche dans Swissfirms. www.swissfirms.ch

Entrepreneur par vocation ou par hasard ?

Des PME fortes profitent à l'économie et à la société. C'est pourquoi nous soutenons les entrepreneurs, des plus novices aux plus expérimentés, depuis 1917 déjà.
www.ey.com/ch #BetterQuestions

The better the question. The better the answer.
The better the world works.

EY
Building a better working world

SPONSOR

La rénovation, axe stratégique de Losinger Marazzi SA

Le marché de la rénovation mobilise tous les savoir-faire de Losinger Marazzi SA. Bâtir une vie meilleure, ce n'est pas seulement respecter l'environnement naturel, c'est aussi préserver la mémoire des lieux, facteur d'attachement et d'enrichissement.



Rénovation de l'immeuble Avenue Dumas à Champel.

L'activité de rénovation de Losinger Marazzi SA s'articule autour de trois axes : la rénovation d'immeubles de logements et de bureaux en site occupé ou non, la valorisation du patrimoine (augmentation de surfaces, réaffectations, surélévations, etc.) et les Contrats de Performance Energétique.

En rénovation sur site occupé, les résidents sont au cœur des préoccupations. Nous les accompagnons tout au long du processus en fai-

sant preuve des plus grands égards. Ceci est une exigence majeure de la démarche « Réavenir », qui qualifie le savoir-faire de Losinger Marazzi SA sur ce marché, et qui consiste à offrir aux bailleurs une expertise basée sur trois engagements :

- Respecter les résidents et l'environnement
- Garantir le service et la performance
- Engager l'avenir et le dialogue.

Une personne chargée exclusivement de la relation résidents est systématiquement mobilisée pour chaque rénovation d'un immeuble.

Très souvent réalisées en site occupé, les surélévations d'immeubles requièrent une grande technicité en termes de conception (structure, réglementation sécurité, diagnostic) et d'organisation. L'expérience acquise sur les opérations et les outils spécifiques développés par Losinger Marazzi SA, parmi lesquels la maquette numérique, sont de précieux atouts.

De plus en plus engagée dans de grandes opérations de valorisation foncière en milieu urbain, Losinger Marazzi SA s'attache à utiliser plei-

nement le bâti existant et l'environnement historique. Cette démarche permet de créer ou régénérer des quartiers dans une perspective durable et connectée (exemples concrets : Im Lenz à Lenzbourg, Greencity à Zurich et Eikenøtt à Gland).

En juin 2016, Losinger Marazzi SA a renouvelé, dans le cadre d'un Contrat de Performance

Energétique de neuf ans, un bâtiment de logements locatifs situé Avenue Dumas, dans le quartier de Champel. Cette opération a été réalisée pour le compte de l'Hospice général.

La rénovation de ce bâtiment de 71 logements, datant de la fin des années 1970, va permettre une réduction de 50 % des consommations énergétiques. ■



Shaping a Better Life

LOSINGER MARAZZI SA

Avenue Louis-Casaï 53
CP 109 - CH-1216 Cointrin
www.losinger-marazzi.ch

.swiss fête son premier anniversaire

Voici un an que les entreprises et organisations suisses peuvent demander à disposer d'un site en .swiss. Et, à ce jour, ce sont 16 000 adresses avec ce nom de domaine qui ont été attribuées par l'Office fédéral de la communication.



Avoir un nom de domaine en .swiss facilite l'identification avec la marque « Suisse » et ses valeurs et permet de se positionner de manière optimale – bien au-delà des frontières nationales.

Les conditions pour pouvoir déposer sa requête ? Etre une entreprise

inscrite au Registre du commerce, une collectivité publique ou une association/fondation, domiciliée en Suisse ou présentant un lien particulier avec le pays.

La liste des registraires accrédités auprès desquels la demande peut être déposée, comme toutes les autres informations nécessaires, se trouve sur le site <https://dot.swiss>. ■

Pour comprendre et faire comprendre les enjeux !

Connecter et informer les entreprises à Genève



Vous souhaitez faire connaître le CCIGinfo à d'autres collaborateurs ou disposer d'exemplaires supplémentaires pour vos visiteurs, vos partenaires, etc. ?

Envoyez votre commande à publications@ccig.ch, en indiquant le nombre d'exemplaires souhaités ainsi que l'adresse postale.

CI/HOR/CH/F/14046 | ALTERNATIVE.CH



La discipline génère la confiance.

La précision et la maîtrise des règles sont des qualités essentielles du Hornuss, sport traditionnel suisse. Elles conduisent notre action.

BCGE

GENÈVE. ZÜRICH. LAUSANNE. PARIS. LYON. ANNECY. DUBAÏ. HONG KONG | BCGE.CH

AGENDA

COMMERCE INTERNATIONAL

Origine non préférentielle

Lundi 31 octobre 2016 de 8h45 à 11h45 - CCIG

Ce petit déjeuner s'adresse à toutes les personnes en charge des exportations dans les entreprises et à tous les collaborateurs souhaitant en savoir davantage sur ce sujet.

Le domaine non préférentiel est le régime habituel de législation de l'origine suisse, tel que régi dans l'Ordonnance sur l'origine de 2008. Il s'applique par défaut, à moins

qu'un accord préférentiel impliquant des dispositions douanières spécifiques avec le pays de destination ait été mis en place (accord bilatéral, multilatéral ou accord de simplifications des procédures douanières).

Après une présentation de l'origine non préférentielle détaillée, la séance s'orientera vers des exemples et cas pratiques. ■

Comment établir vos carnets ATA

Mercredi 30 novembre 2016 de 8h45 à 11h45 - CCIG

Document douanier international, le carnet ATA permet d'importer temporairement des marchandises sans payer la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les droits de douane. Les carnets ATA sont délivrés et accep-

tés dans la plupart des pays du monde. La CCIG, qui délivre près de 3000 carnets ATA par an, organise ce séminaire à l'intention des personnes désireuses d'apprendre à établir un carnet ATA. ■

Le 7h30 de la Chambre

Jeudi 10 novembre 2016 de 7h30 à 9h30 - CCIG

Venez assister aux présentations des entreprises suivantes :

FERT & CIE

SWISS INTERNATIONAL AIR LINES LTD.
TPG PUBLICITÉ

AD VALORIS

AD MISSIONS SA
WEBOPERATOR

CONFÉRENCE NIPCONF

La fin de l'argent ?

Vendredi 21 octobre 2016 - HEG Genève

Les « Nipconf » se sont donné pour mission de faciliter la compréhension des enjeux technologiques d'aujourd'hui et de demain. L'édition 2016 aura pour thème les nouveaux outils de paiement et leur gestion.

Les membres de la CCIG bénéficient d'un **rabais de 20%**. Pour recevoir le code promotionnel, adresser un message à communication@ccig.ch, en mentionnant le nom de votre entreprise. ■



Trucs et astuces liés à la transmission d'entreprises



Vendredi 2 décembre de 8h à 10h - CCIG

L'objectif de ce séminaire organisé par BDO, en collaboration avec la CCIG, est de partager avec un spécialiste juridique et fiscal, ainsi qu'avec des experts en matière de M&A, les défis liés à la transmission d'entreprises. Cette présentation mettra en évidence les enjeux fondamentaux et quelques points concrets importants à prendre en compte lors d'une transmission d'entreprises. Les

propos seront complétés par plusieurs exemples récents. Un accent particulier sera mis sur les questions qui concernent spécifiquement les PME.

BDO est l'une des plus importantes fiduciaires suisses, spécialisée dans l'audit, la fiscalité et le conseil. Elle met à votre disposition, au niveau aussi bien local qu'international, son réseau complet de compétences. ■

Pour toutes les manifestations ci-dessus :

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : www.ccig.ch/agenda

Menaces sur nos retraites : nous pouvons agir !



Jeudi 20 octobre 2016 de 8h15 à 10h - CCIG

Organisé par Rhône Assurance Services et la CCIG, ce séminaire passera en revue les solutions existantes pour optimiser la prévoyance des entreprises. ■

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : www.ccig.ch/agenda

Journée du Conseil d'administration

Swiss Board Institute

Jeudi 9 février 2017 - IMD Business School, ch. de Bellerive 34, Lausanne

La Journée du Conseil d'administration s'adresse aux membres de Conseils d'administration et de directions générales d'entreprises cotées et non cotées de Suisse romande et leur propose un forum pluridisciplinaire de qualité consacré à la fonction d'administrateur. Elle est organisée par la Fondation Swiss Board Institute sous l'égide de l'Université de Genève (département GSEM) et en partenariat avec l'IMD et Le Temps.

Les intervenants, Dominique Biedermann, Jean-Claude Biver, Michel Demaré, Annette Heimlicher,

Carole Hübscher, Tawfik Jelassi, Etienne Jornod, Christian Meixenberger, Shelby du Pasquier et Jean-Luc Vez traiteront de thèmes tels que les missions et les défis du Conseil d'administration dans le cadre de la digitalisation ou des cyber-risques, le rôle et l'utilité du Conseil d'administration s'agissant de restructuration de PME, les proxy advisers, etc. Ils partageront avec les participants leurs expériences concrètes de ces questions. ■

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : www.swissboardinstitute.ch

IMPRESSUM

CCIGinfo

Bulletin d'information de la CCIG. Paraît 11 fois par an, 3700 exemplaires

Responsable d'édition : Alexandra Rys

Rédaction :

Sonam Bernhard, Fabienne Delachaux, Jennyfer Dreyfuss, Ignace Jeannerat, Nicolas Grangier, Abdoul Maïga, Béatrice Ojeda, Alexandra Rys, Christel Saura

Publicité :

Promoguide SA - Tél. 022 809 94 92

Informations : publications@ccig.ch

Conception : ROSS graphic design

Impression : Atar Roto Presse SA, Satigny



Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

4, boulevard du Théâtre - 1204 Genève

Adresse postale

Case postale 5039 - 1211 Genève 11
Tél. 022 819 91 11 - Fax 022 819 91 00

MANUFACTURE D'ÉTERNITÉ DEPUIS 1755

Notre histoire ininterrompue reflète la transmission de notre savoir-faire horloger.

PATRIMONY QUANTIÈME PERPÉTUEL

POINÇON DE GENÈVE

VACHERON CONSTANTIN
GENÈVE